

Certifié exécutoire conformément à l'article L 3131-1 du code
Général des collectivités territoriales
Transmission au contrôle de légalité le : **5.12.2023**
Publié le : ...**07.12.2023**



AD 2023-862

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

Direction Générale des Services du Département

Direction Générale Adjointe Enfance Famille Santé

Pôle Accueil Petite Enfance

Arrêtés-Elections CCPD / 2023-192

ARRETE N° 2023- 004
PORTANT COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION
ELECTORALE PREVUE A L'ARTICLE 6 DE L'ARRETE N° 2023-001
DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES YVELINES EN DATE DU 3 OCTOBRE 2023

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3221-9 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment ses articles L 421-6, R 421-27 et R 421-35 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental n° 2023-001 du 3 octobre 2023 portant modalités d'établissement et de publication des listes électorales et de candidatures ainsi que des modalités de déroulement des opérations électorales pour l'élection des représentants des assistants maternels et familiaux agréés résidant dans les Yvelines appelés à siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire Départementale des Yvelines ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département ;

.../...

Accusé de réception en préfecture 078-227806460-20231205-2023-004-AR Date de réception préfecture : 05/12/2023
--

ARRETE

Article 1 : Composition et attributions de la Commission électorale prévue à l'article 6 de l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental, susvisé du 3 octobre 2023

Est instituée une Commission électorale chargée, dans le cadre des élections des représentants des assistants maternels et/ou familiaux agréés résidant dans les Yvelines en vue de siéger à la Commission consultative paritaire départementale des Yvelines, du scellement de la plateforme de l'urne du vote électronique, de son ouverture, du recensement des votes et de la proclamation des résultats, conformément au calendrier, objet de l'arrêté susvisé.

Cette Commission électorale est composée de 5 membres :

- Mr Olivier LEBRUN, Président de la CCPD, Conseiller Départemental des Yvelines,
- Mr Frédéric GUILLAUME, Responsable du Pôle Accueil Petite Enfance, ou son représentant,
- Mme Marie-Hélène BOUGET, Adjointe au Chef du Service Pôle Accueil Petite Enfance,
- Mme Sandrine DANELUTTI., représentant la liste du syndicat CGT, ou son représentant,
- Mme Séverine LETEURTRE, représentant la liste UNSA PROASSMAT ou son représentant.

Pour l'accomplissement de ses missions, la Commission électorale se fera assister en tant que de besoin par les agents des services du Département affectés au sein du Pôle Accueil Petite Enfance de la Direction Générale Adjointe Enfance Famille Santé.

Le Président du Conseil départemental rendra publics les résultats des élections en procédant à leur affichage à compter du 20 décembre 2023.

Article 2 : Exécution de l'arrêté

Monsieur le Directeur Général des services et Madame la Directrice Générale Adjointe Enfance Famille Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, publié au Bulletin Officiel du Département et affiché à l'Hôtel du Département

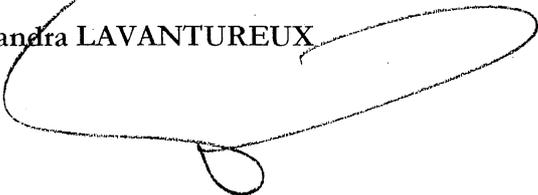
Versailles, le **05 DEC. 2023**

P/ LE PRESIDENT du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Et par délégation,

Le Directrice Générale Adjointe Enfance Famille Santé

Sandra LAVANTUREUX



Accusé de réception en préfecture
078-227806460-20231205-2023-004-AR
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Acte à classer

2023-004

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-05T10-44-05.01 (MI249364290)

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20231205-2023-004-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Composition et attributions de la commission électorale
prévue dans le cadre des élections des représentants
des assistants maternels et familiaux siégeant en Commission
Consultative Paritaire Départementale des Yvelines

Date de décision : 05/12/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.2. Autres domaines de compétences des départements

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Arrêté n.4 elections CCPD dec
2023.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DS/ACC

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/12/23 à 10:44

Par [BOUGET Marie-Hélène](#)

Transmis

Date 05/12/23 à 10:44

Par [BOUGET Marie-Hélène](#)

Accusé de réception

Date 05/12/23 à 10:50